Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lavey-les-Bains : le Conseil d'Etat approuve le plan de privatisation

Le Conseil d'Etat a accepté le modèle qui lui a été proposé par le Comité stratégique de Lavey-les-Bains pour organiser la privatisation de l'Etablissement thermal et préserver son avenir. Un groupe de pilotage désigné par le Chef du Département de l'intérieur et de la santé publique assurera la mise en ?uvre de ces propositions dans le courant du premier semestre 1998.

C'est en décembre 1996 que le Comité stratégique de Lavey a été constitué. Il était chargé de faire des propositions sur le développement de l'Etablissement thermal, les conditions de sa privatisation et le choix d'un repreneur. Le modèle proposé par le Comité stratégique prévoit une privatisation en douceur de Lavey-les-Bains. Elle se fera par le biais de la création d'une société d'économie mixte, Fondation ou Société anonyme, au sein de laquelle l'Etat, voire les communes de la région, seront associés à un investisseur privé.

Une société d'économie mixte

C'est à cette Fondation ou Société anonyme, dont l'Etat sera membre, que sera remis le bien-fonds de Lavey-les-Bains. L'Etat restera propriétaire des sources thermales. Il sera en revanche totalement dégagé de l'exploitation de l'établissement. C'est également cette Fondation ou Société anonyme qui recherchera un exploitant pour Lavey-les-Bains et conclura avec lui un contrat couvrant toutes les activités de l'établissement et la totalité du personnel.

Un groupe de pilotage opérationnel désigné par le Chef du Département de l'intérieur et de la santé publique va dès maintenant conduire la mise en ?uvre de la solution retenue dans le courant du premier semestre 1998. Ce groupe de pilotage sera composé de représentants des Hospices cantonaux et d'experts dans les domaines juridique, financier, médical, touristique et hôtelier.

Afin de faciliter la reprise de l'établissement, le Conseil d'Etat a décidé de libérer l'établissement du paiement du loyer pendant trois ans. Cette aide de l'Etat correspond à un montant annuel de 950'000 francs.

Les mesures d'accompagnement déjà entrées en vigueur

La réorientation de l'activité médicale de Lavey-les-Bains est déjà effective. Depuis le 1er octobre 1997, Lavey-les-Bains est un des centres de consultation et de soins de la nouvelle Unité rachis et réhabilitation, à laquelle participent deux institutions sanitaires universitaires: le Service de rhumatologie du CHUV etl'Hôpital Orthopédique. De même une restructuration a été engagée dans le respect des engagements pris à l'égard du personnel sous statut de la fonction publique et du personnel hôtelier. Cette restructuration, qui concernait 48 postes de travail, est aujourd'hui achevée. Elle a été menée à bien sans licenciements.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 13 novembre 1997

Madame Brigitte Martin-Béran, Hospices cantonaux, tél. 021/314 70 06